



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 13 février 2025 à 18 heures

Date de Convocation 06 février 2025

<p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 22</p> <p>Votants : 30</p> <p>Pour : 30</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille Vingt-cinq et le 13 février, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Alain ARGILIER pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Damien ARMAND pouvoir à Gisèle ROSSETTI, Marie-Thérèse CHAPELLE pouvoir à Roselyne PRADEILLES, Francis DURAND pouvoir à Henri COUDERC, Pierre HERRGOTT pouvoir à Gérard PÉDRINI, Sylvette HUGUET pouvoir à Serge GRASSET, Claudie MARTIN-PASCAL pouvoir à Flore THEROND, Vincent PRATLONG pouvoir à Gilles VERGELY,</p> <p>Excusés : Alain ARGILIER, François ROUVEYROL, Damien ARMAND, Marie-Thérèse CHAPELLE, Francis DURAND, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL</p> <p>Absents : Emmanuel ADELY, Michel COMMANDRE, Jean WILKIN</p> <p>Présents non votants :</p>
---	---

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PÉDRINI

DELIB-2025-005 - DEMANDE DE FINANCEMENT FRAT 2025 : MISE EN CONFORMITÉ MATÉRIELS SCÉNIQUES

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT le complexe culturel La Genette Verte à Florac-Trois Rivières ;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer les perches motorisées qui soutiennent l'éclairage scénique, devenus non-conformes suite à la visite de contrôle du 9 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT que cette opération est éligible au titre du Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT) alloué par le Département de la Lozère, à hauteur de 30% du coût de l'opération, soit un montant de 7.283,09€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE le projet de financement du remplacement de ces perches motorisées – équipement scénique indispensable du complexe culturel communautaire, la Genette Verte.

SOLLICITE un financement global à hauteur de 30% du Département
plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Remplacement 4 perches motorisées au-dessus de l'espace scénique	24,276,96 €	Département (FRAT 2025)	7.283,09€	30%
		Autofinancement	16.993,87€	70%
TOTAL	24.276,96€	TOTAL	24.276,96€	100 %

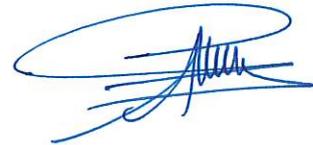
CLASSE cette demande en priorité n°2 au titre du FRAT 2025,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes correspondantes et à signer les conventions de financement s'y rapportant, respectivement avec Monsieur le Président du Conseil départemental de la Lozère, ainsi que tous les documents relatifs à cette opération,

DIT que les crédits budgétaires seront inscrits au Budget Principal primitif 2025 de la Communauté de communes.

Le Président,
Henri COUDERC





Le secrétaire de séance,
Gérard PÉDRINI

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.